Image not found or type unknown

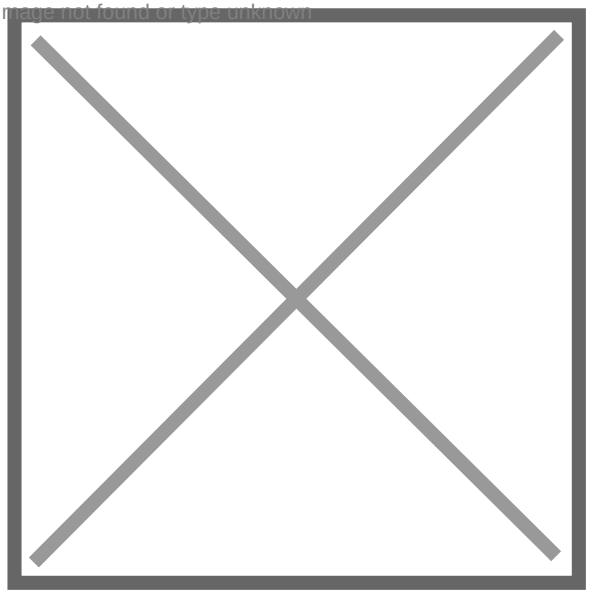

Pension alimentaire lors d'un séjour au pair ?

Par **belami20**, le **15/02/2010** à **15:11**

Bonjour,
Je suis divorcé, ma fille de 19 ans vit chez sa mère. Elle n'a pas encore fini ses études mais cherche à partir 1 an à l'étranger comme fille au pair. Je voudrais savoir si pendant son absence je dois continuer à verser une pension alimentaire à sa mère. Je soustiendrai bien sur ma fille financierement durant son séjour.
Dans le cas où je pourrais suspendre la pension, doit-on repasser devant un juge pour modifier le contrat ???
Merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés